

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1152

9 mai 2008

SOMMAIRE

996 Investissement S.A.	55266	JoMü - Fenster GmbH & CO KG	55278
Actifin S.A.	55257	Jost Luxembourg S.à.r.l.	55278
Alpharma International (Luxembourg) S.à r.l.	55265	Landmark Aviation FBO Luxembourg ...	55296
Al Solito Posto S.à r.l.	55259	LaSalle Japan Logistics S.à r.l.	55263
Arca Fashion SA	55265	Mars Propco 3 S.à r.l.	55290
Ata Properties S.A.	55291	Orlyan S.A.	55267
Ata Properties SCI	55291	Pan Atlantic Shipping Group S.A.	55272
Bishops Avenue S.à r.l.	55258	Reckinger Maschinen-Service	55280
Bornong S.à r.l.	55295	Refuge Invest, S.A.	55271
Canons Close S.à r.l.	55251	Rembrandt V S.à r.l.	55273
Cliffs International Lux II	55279	Residential Initiatives II S.à r.l.	55251
Comco MCS S.A.	55289	Richardson European Holdings S.à r.l. ...	55252
cominvest Asset Management S.A.	55273	Richardson European Holdings S.à r.l. ...	55254
Compagnie Générale de Réassurance (Lux)	55267	RIL II Hampstead S.à r.l.	55250
Connecteo Holding S.A.	55259	RIL II Whitelands S.à r.l.	55250
Copartin S.A.	55258	Ros Finance S.A.	55276
DECOMA Financial S.à.r.l.	55273	Russia Contact Center	55257
Distri Ré	55259	Sevigne-Saltel S.A.	55289
Fiat Finance Holding S.A.	55274	Sharrow S.A.	55271
Filo Holding S.A.	55251	SIG Lux Holdings II S.à r.l.	55286
Filo S.A.	55251	Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV	55277
Gartmore Sicav	55272	Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV	55279
G-Cap Invest S.A.	55295	Sofingest Holding S.A.	55267
Global Garden Products B S.à r.l.	55286	Sporlok Holding S.A.	55250
Global Garden Products C S.à r.l.	55272	Sporlok S.A.	55250
High Sky S.A.	55274	Sunline Immo Sàrl	55290
Immobilière de Hamm S.A.	55272	Tennis Club de la Commune de Monder- cange	55282
Inter-Realty S.A.	55276	The New Star Global Fund	55266
Inter-Realty S.A.	55275	V-Promotions s.à r.l.	55278
JoMü - Fenster GmbH	55259	Wenkelhiel	55279

RIL II Whitelands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 8.995,98.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.209.

EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé unique de la Société, Residential Initiatives II S.à r.l., a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour extrait conforme

RIL II Whitelands S.à r.l.

Michael Denny / Benoît Bauduin

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2008051754/8224/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03671. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

RIL II Hampstead S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 8.995,98.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.136.

EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé unique de la Société, Residential Initiatives II S.à r.l., a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour extrait conforme

RIL II Hampstead S.à r.l.

Michael Denny / Benoît Bauduin

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2008051755/8224/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03678. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

**Sporlok S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sporlok Holding S.A.).**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 66.391.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

a&c Management Services, 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, Luxembourg

Expert-Comptable

Signature

Référence de publication: 2008051987/8202/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04024. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Residential Initiatives II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 8.995,98.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.142.

EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé de la Société, LBREP III UK Residential S.à r.l., a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour extrait conforme

Residential Initiatives II S.à r.l.

Michael Denny / Benoît Bauduin

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2008051756/8224/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03680. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Canons Close S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 8.995,98.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.138.

EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé unique de la Société, Residential Initiatives II S.à r.l., a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour extrait conforme

Canons Close S.à r.l.

Michael Denny / Benoît Bauduin

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2008051757/8224/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03684. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

**Filo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Filo Holding S.A.).**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 47.497.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

a&c Management Services, 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, Luxembourg

Expert-Comptable

Signature

Référence de publication: 2008051988/8202/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04026. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080056368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Richardson European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.562.

In the year two thousand and eight, on the twenty seventh day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Mr Carl Alexander RICHARDSON, company director, born on February 27, 1974 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

2) Mr Martyn Ford RICHARDSON, company director, born on May 31, 1969 in Stourbridge (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

3) Mr Lee Scott RICHARDSON, company director, born on July 17, 1972 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

4) Mr Simon Andrew Megginson CORNER, director, born on October 17, 1950 in Nuneaton (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East,

all represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of four proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "RICHARDSON EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 86562, incorporated by deed of the undersigned notary, on February 27, 2002, published in the Mémorial C number 940 of June 20, 2002, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the undersigned notary, on August 7, 2002, published in the Mémorial C number 1497 of October 17, 2002,

and that the appearing parties have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

Article twelve of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, either of the category A or of the category B, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager."

Second resolution

Discharge is given to the resigning manager, Mr Simon Andrew Megginson CORNER, for the performance of his mandate.

Third resolution

The number of managers is increased from 4 (four) to 6 (six).

Fourth resolution

The mandate of Mr Carl Alexander RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

Fifth resolution

The mandate of Mr Lee Scott RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter

Sixth resolution

The mandate of Mr Martyn Ford RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

Seventh resolution

The following persons are appointed as manager of the category B for an unlimited period:

- Mr Robert Frank ADAMS, chartered accountant, born on July 15, 1949 in Tonbridge (United Kingdom), residing in UK-LE8 OPG Leicestershire (United Kingdom), The Hall Shangton.
- Mr Andrew John COOKSON, chartered accountant, born on April 24, 1954 in Kidderminster (United Kingdom), residing at UK-WR2 6LU Worcester (United Kingdom), Riverdale Grimley.
- Mr Robin Simon Charles RUSSIAN, chartered surveyor, born on August 5, 1966 in Burton on Trent (United Kingdom), residing at UK-SWI 1 6QX London (United Kingdom), 49, Kelmscott Road.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and twenty-five Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname. Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte oui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Carl Alexander RICHARDSON, administrateur de société, né le 27 février 1974 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;
- 2) Monsieur Martyn Ford RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 31 mai 1969 à Stourbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;
- 3) Monsieur Lee Scott RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1972 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;
- 4) Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER, administrateur de sociétés, né le 17 octobre 1950 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East,

tous représentés par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "RICHARDSON EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86562, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 27 février 2002, publié au Mémorial C numéro 940 du 20 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 7 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1497 du 17 octobre 2002,

et que les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article douze des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, de la catégorie A ou de la catégorie B, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un gérant de la catégorie A ensemble avec un gérant de la catégorie B.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant."

Deuxième résolution

Décharge est donnée au gérant démissionnaire. Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de 4 (quatre) à 6 (six).

Quatrième résolution

Le mandat de Monsieur Carl Alexander RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Cinquième résolution

Le mandat de Monsieur Lee Scott RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Sixième résolution

Le mandat de Monsieur Martyn Ford RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Septième résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Frank ADAMS, expert comptable, né le 15 juillet 1949 à Tonbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-LE8 OPG Leicestershire (Royaume-Uni), The Hall Shangton.
- Monsieur Andrew John COOKSON, expert comptable, né le 24 avril 1954 à Kidderminster (Royaume-Uni), demeurant à GB-WR2 6LU Worcester (Royaume-Uni) Riverdale Grimley.
- Monsieur Robin Simon Charles RUSSIAN, expert immobilier, né le 5 août 1966 à Burton on Trent (Royaume-Uni), demeurant à GB-SW11 6QX Londres (Royaume-Uni), 49, Kelmscott Road.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent vingt-cinq Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LENTZ - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2008. Relation GRE/2008/1473. - Reçu Douze euros (12,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008053358/231/149.

(080059143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Richardson European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.562.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

- 1) Mr. Carl Alexander RICHARDSON, company director, born on February 27, 1974 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;
- 2) Mr Martyn Ford RICHARDSON, company director, born on May 31, 1969 in Stourbridge (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

3) Mr Lee Scott RICHARDSON, company director, born on July 17, 1972 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

4) Mr Simon Andrew Megginson CORNER, director, born on October 17, 1950 in Nuneaton (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East,

all represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), 3, route de Luxembourg, by virtue of four proxies given by delegation under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "RICHARDSON EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 86562, incorporated by deed of the undersigned notary, on February 27, 2002, published in the Mémorial C number 940 of June 20, 2002, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the undersigned notary, on March 27, 2008, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing parties have taken unanimously the following resolution:

Resolution

Article thirteen of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting provided that no meeting of the managers shall be held outside the Grand Duchy of Luxembourg and any decision reached or resolution passed by the board of managers at any meeting held outside of the Grand Duchy of Luxembourg shall be invalid and of no effect. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

In exceptional circumstances, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided that at least a majority of the managers so present or represented are located in the Grand Duchy of Luxembourg at the time and that no managers are participating in any such meeting by way of conference-call or similar means of communication from a location in the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte oui précède:

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) Monsieur Carl Alexander RICHARDSON, administrateur de société, né le 27 février 1974 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

2) Monsieur Martyn Ford RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 31 mai 1969 à Stourbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

3) Monsieur Lee Scott RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1972 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

4) Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER, administrateur de sociétés, né le 17 octobre 1950 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East,

tous représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-6130 Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), 3, route de Luxembourg, en vertu de quatre procurations données par délégation sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "RICHARDSON EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.562, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 27 février 2002, publié au Mémorial C numéro 940 du 20 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 mars 2008, non encore publié au Mémorial C,

et que les comparants ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'article treize des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation étant entendu qu'aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue en dehors du Grand-Duché de Luxembourg et que toute décision ou résolution passées par le conseil de gérance à toute réunion en dehors du Grand-Duché de Luxembourg ne sera pas valable et sera sans effet. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans des circonstances exceptionnelles, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres pourvu qu'au moins la majorité des gérants ainsi présents ou représentés se trouvent au Grand-Duché de Luxembourg à ce moment et qu'aucun gérant ne participe à cette réunion par le biais d'une conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue."

55257

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de cinq cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2008, Relation GRE/2008/1622. — Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008053360/231/143.

(080059146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Actifin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 46.100.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 7 avril 2008

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à r.l., A.T.T.C. Directors s.à r.l. et A.T.T.C. Services s.à r.l. ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008051752/813/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03761. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Russia Contact Center, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.190.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 21 février 2008 que:

«Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Messieurs Christophe ALLARD et Patrick DUBREIL de leurs fonctions d'administrateur de la société.

Il coopte comme nouveaux membres du Conseil d'administration:

- Madame Françoise PAULIN, née le 18 novembre 1961 à Bourg en Bresse, demeurant à F-75017 Paris, 138, avenue de Villiers.

- Monsieur Jérôme ROQUETTE, né le 31 janvier 1968 à Paris, demeurant à F-75016 Paris, 59, boulevard de Montmorency.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.»

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008051792/317/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07824. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Bishops Avenue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.995,98.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.135.

—
EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé unique de la Société, Residential Initiatives II S.à r.l., a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour extrait conforme
Bishops Avenue S.à r.l.
Michael Denny / Benoît Bauduin
Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2008051758/8224/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Copartin S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 37.627.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 avril 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

COPARTIN S.A.

établie et ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, juge, et liquidateur Maître Céline GROSJEAN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour extrait conforme
Maître Céline GROSJEAN
Le liquidateur

Référence de publication: 2008052201/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Al Solito Posto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.994.

Lors de l'assemblée extraordinaire en date du 24 décembre 2007 de la société AL SOLITO POSTO SARL, les associés ont pris les décisions suivantes:

Première décision

Il a été décidé de nommer Monsieur Giovanni COLACINO, né le 20.03.1983, demeurant 105, rue de Soleuvre, L-4670 DIFFERDANGE, en qualité de gérant technique responsable du département de boissons alcooliques et non alcooliques à compter de ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008051791/4242/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

JoMü - Fenster GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 64.728.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008052045/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03628. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Distri Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 39.013.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008052023/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04781. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Connecteo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.745.

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz,

Suite aux accords intervenus en date de ce jour entre les actionnaires fondateurs et la société Monaco Telecom International S.A.,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de Connecteo Holding S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, immatriculée au

registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 95.745, constituée le 16 septembre 2003 par acte de Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial"), numéro 1067 du 14 octobre 2003.

L'Assemblée a été présidée par M^e Canan Cetin, maître en droit de résidence à Luxembourg.

M^e Stéphanie Alexandrino, maître en droit de résidence à Luxembourg a été nommée secrétaire. M^e Mariya Gadzhhalova, maître en droit de résidence à Luxembourg, a été nommée scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de ladite liste de présence que tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (50.000.- EUR) étaient présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. L'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour exposé ci-après:

Ordre du jour:

1. Modification du statut fiscal de la Société qui ne prendra désormais plus avantage des dispositions de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding, modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la société est de détenir des participations et des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres établissements, entreprises ou entités, l'acquisition par achat, souscription, transfert, contribution ou par tout autre moyen ainsi que le transfert par vente, échange, contribution ou autrement d'actions, d'obligations, de titres de créance, de certificats, de titres et autres valeurs mobilières ou instruments de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut aussi détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placements privés ou publics à l'émission d'obligations, de certificats, de titres de créance et reconnaissances de dettes de toute sorte ainsi que d'autres sortes de valeurs mobilières, de titres ou d'instruments.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) aux sociétés, entreprises, entités ou autres établissements dans lesquelles la société a un intérêt financier ou autre ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, peut prendre toute mesure de contrôle, de gestion ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera nécessaire ou appropriée à l'accomplissement et au développement de ses objets.

Finalement, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, liées ou ayant rapport direct ou indirect avec son objet dans tous les domaines sans aucune limitation afin de faciliter l'accomplissement de son objet.»

2. Modification de l'article 1^{er} premier alinéa et de l'article 15 des statuts de la Société afin de les adapter au nouvel objet social de la Société et afin qu'ils aient dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . premier alinéa.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions de la société, une société sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de «CONNECTEO HOLDING S.A.».

« **Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.»

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions d'Euros (4.000.000.- EUR) de sorte à le porter de son montant actuel de cinquante mille Euros (50.000.-EUR) à quatre millions cinquante mille Euros (4.050.000.-EUR) par l'émission de quatre-vingt mille (80.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cinquante Euros (50.-EUR) chacune, libérées à hauteur de 50% par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de deux millions d'Euros (2.000.000.-EUR), à souscrire entièrement et à libérer à hauteur de cinquante pourcent (50 %) par les actionnaires existants à proportion de leur participation respective comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Paiement en Euros, à hauteur de 50%
Monsieur Papa Pathé DIONE	12.240	306.000
Monsieur Alioune Ndour DIOUF	12.240	306.000
Monsieur Félix WEYERSTAHL	8.160	204.000

Madame Aida DIAKITE-WEYERSTAHL	8.160	204.000
Monaco Télécom International S.A.	39.200	980.000
Total	80.000	2.000.000

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société suite à l'augmentation du capital social qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à quatre millions cinquante mille Euros (EUR 4.050.000,-) représentés par quatre-vingt un mille (81.000) actions ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.»

5. Suppression de la désignation des administrateurs de la société comme administrateurs A et administrateurs B et modification subséquente de l'alinéa premier de l'article 7 des statuts ainsi que la première phrase de l'alinéa 2 de l'articles 7 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Alinéa 1^{er}.** La société sera administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.»

« **Art. 7. Première phrase. alinéa 2.** Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors d'une assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder 6 années.»

6. Modification des pouvoirs des administrateurs d'engager la Société, et autorisation au conseil d'administration de déléguer le pouvoir d'engager la Société et modification subséquente de l'article 10 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société sera engagée (i) par la signature d'un ou plusieurs administrateurs à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration et selon les modalités déterminées par le conseil d'administration (il) ou par la signature unique de toute personne déléguée à la gestion journalière à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, dans les limites de la gestion journalière de la société.»

7. Constat et acceptation de la démission de Monsieur Félix WEYERSTAHL de sa fonction d'administrateur de la Société.

8. Fixation à sept du nombre d'administrateurs de la Société et nomination de quatre nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration de la Société et confirmation des mandats des trois (3) administrateurs restants (suite au point 7 de l'ordre du jour) pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels établis au 31 décembre 2010.

9. Autorisation donnée à tout dirigeant ou employé de la société Orange Field Trust S.A. de modifier le registre des actions de la Société et plus généralement d'effectuer toutes démarches nécessaires relatives aux résolutions prises en vertu de la présente assemblée.

10. Constat par l'Assemblée du besoin de financement de la Société pour assurer ses investissements sur les trois (3) prochaines années, qui est estimé à quatre millions d'Euros (4.000.000.-EUR), détermination des modalités de libération du capital souscrit non libéré et de l'utilisation des fonds souscrits et libérés au titre de l'augmentation de capital.

III. L'Assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée décide de changer le statut fiscal de la Société qui ne prendra plus avantage des dispositions de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding et par conséquent l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social qui aura dorénavant la teneur indiquée au point 1 de l'ordre du jour ci-dessus.

Deuxième Résolution

L'Assemblée a décidé d'adapter l'article 1^{er} alinéa premier et l'article 15 des statuts de la Société au nouvel objet social de la Société et partant de modifier l'article 1 alinéa premier et l'article 15 qui auront dorénavant la teneur indiquée au point 2 de l'ordre du jour ci-dessus.

Troisième Résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de quatre millions d'Euros (4.000.000.-EUR) de sorte à le porter de son montant actuel de cinquante mille Euros (50.000.-EUR) à quatre millions cinquante mille Euros (4.050.000.-EUR) par l'émission de quatre-vingt mille (80.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cinquante Euros (50 EUR) chacune (les «Nouvelles Actions»).

Suite à quoi les souscripteurs. Monsieur Papa Pathé DIONE, Monsieur Alioune Ndour DIOUF, Monsieur Félix WEYERSTAHL, Madame Aida DIAKITE- WEYERSTAHL et Monaco Télécom International S.A. tous représentés à la présente assemblée tel qu'indiqué sur la liste de présence ont souscrit, libéré et payé les actions ainsi émises lors de l'augmentation de capital comme indiqué au point 3 de l'ordre du jour ci-dessus.

Les Nouvelles Actions ont été intégralement souscrites et libérées à hauteur de 50% et l'apport en espèces effectué par les actionnaires en contrepartie de l'émission des Nouvelles Actions est d'un montant de deux millions d'Euros

(2.000.000.-EUR) dont une preuve de paiement a été donnée au notaire instrumentant sous la forme d'un certificat de blocage.

Quatrième Résolution

Suite à l'augmentation du capital social prémentionnée, il a été décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur indiquée au point 4 de l'ordre du jour ci-dessus.

Cinquième Résolution

L'Assemblée décide de supprimer la distinction actuelle entre les administrateurs de la société, désignés en administrateurs A et administrateurs B et de modifier l'alinéa premier et première phrase de l'alinéa 2 de l'article 7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur indiquée au point 5 de l'ordre du jour ci-dessus.

Sixième Résolution

L'Assemblée décide de modifier les pouvoirs des administrateurs d'engager la Société. La Société sera désormais engagée par:

- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou plusieurs administrateurs à qui un tel pouvoir de signature conjointe aura été délégué par le conseil d'administration et selon les modalités qui seront déterminées par le conseil d'administration;

- ou par la signature unique de toute personne déléguée à la gestion journalière à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, dans les limites de la gestion journalière de la société.

L'Assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer le pouvoir d'engager la Société dans les limites fixées par l'Assemblée à la présente résolution.

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société qui aura désormais indiquée au point 6 de l'ordre du jour ci-dessus.

Septième Résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Félix WEYERSTAHL de sa fonction d'administrateur de la Société.

Huitième Résolution

L'Assemblée décide que le nombre des administrateurs de la Société sera désormais de sept et décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la Société pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels établis au 31 décembre 2010, les quatre nouveaux administrateurs suivants:

- la société de droit monégasque Monaco Telecom International S.A.M., ayant son siège social à Monaco, 25, boulevard de Suisse, inscrite au répertoire du Commerce et de l'Industrie de Monaco sous le numéro 00 S 03851,

- Monsieur Denis MARTIN, administrateur de société, né le 5 avril 1953 à Rouen (France), demeurant professionnellement à Monaco 25, boulevard de Suisse.

- Monsieur Frédéric PINCHAUD, directeur financier de société, né le 24 novembre 1967 à Poitiers (France), demeurant professionnellement à Monaco 25, boulevard de Suisse.

- Monsieur Frédéric FAUTRIER, directeur de société, né le 21 décembre 1971 à Monaco, demeurant professionnellement à Monaco, 25, boulevard de Suisse.

L'assemblée décide de confirmer les mandats de trois administrateurs restants en fonction (en vertu du point 7 de l'ordre du jour) et de reconduire leurs nominations pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels établis au 31 décembre 2010 de manière à ce que les mandats des 7 administrateurs expirent à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels établis au 31 décembre 2010 qui se tiendra en 2011.

Neuvième Résolution

L'Assemblée décide d'autoriser et donne mandat à tout dirigeant et à tout employé de la société Orange Field Trust S.A. de modifier le registre des actions de la Société conformément aux présentes Résolutions, et plus généralement d'effectuer toutes démarches nécessaires relativement aux résolutions prises en vertu de la présente Assemblée.

Dixième Résolution

L'Assemblée a constaté que la Société a un besoin de financement pour assurer ses investissements sur les trois (3) prochaines années, qui est estimé à quatre millions d'Euros (4.000.000.-EUR).

La libération du capital souscrit non encore libéré, à hauteur de deux millions d'Euros (2.000.000.-EUR) sera faite en 2008, au fur et à mesure des besoins opérationnels de la Société sur cette période. En toute hypothèse, le solde de la souscription non libérée à l'augmentation de capital de ce jour devra avoir été versé par les actionnaires au plus tard le 31 décembre 2008. Dans l'hypothèse où le solde du capital à libérer au titre de l'augmentation de capital ne serait pas intégralement libéré à cette date, sous réserve des contraintes juridiques et fiscales, l'actionnaire Monaco Telecom International S.A. se réserve le droit de verser, au nom et pour le compte des autres actionnaires, par compensation de créances, leur quote-part non libérée.

L'Assemblée a pris acte de ce que les fonds souscrits et libérés au titre de l'augmentation du capital serviront notamment au rachat des parts et actions des personnes physiques et/ou morales détenant des participations minoritaires dans le capital des filiales de la Société et dans les proportions nécessaires permettant à la Société de détenir directement ou indirectement au terme de ces rachats:

- au sein de Connecteo Bénin, un pourcentage de détention du capital social et des droits de vote d'au moins 85%,
- au sein de Connecteo Burkina Faso (y compris holding intermédiaire), un pourcentage de détention indirect du capital social et des droits de vote d'au moins 75%,
- au sein de Connecteo Cameroun, un pourcentage de détention du capital social et des droits de vote de 99,9%,
- au sein de Connecteo Guinée, un pourcentage de détention du capital social et des droits de vote d'au moins 65%,
- au sein de Connecteo Niger, un pourcentage de détention du capital social et des droits de vote d'au moins 77,5%,
et
- au sein de Connecteo Sénégal, un pourcentage de détention du capital social et des droits de vote de 99,9%,
et ce, pour un montant total cumulé ne devant pas excéder deux millions d'Euros (2.000.000.-EUR), étant entendu que si le montant n'est pas atteint, le solde sera utilisé pour les besoins de financement de la société.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à vingt-cinq mille Euros (25.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cetin, S. Alexandrino, M. Gadzhalova, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 février 2008, WIL/2008/166. — Reçu vingt mille euros = 20.000 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 février 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008052330/2724/206.

(080057852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

LaSalle Japan Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.072.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"LaSalle Japan Logistics Fund I LP", a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies house under reference LP 9670, having its registered office at 33 Cavendish Square, London, W1A 2NF, United Kingdom,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing professionally at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 25th March 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle Japan Logistics S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101072, incorporated pursuant to a notarial deed on May 18, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 27, 2004, number 769. The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on August 29, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 2, 2007, number 2491.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of seven thousand two hundred US Dollars (USD 7,200.-) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) up to twenty-five thousand two hundred US Dollars (USD 25,200.-) through the issue of one hundred and twenty (120) shares, having a nominal value of sixty US Dollars (USD 60.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle Japan Logistics Fund I LP", prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of seven thousand two hundred US Dollars (USD 7,200.-) (the "Contribution"). The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 8. (first paragraph).** The Company's share capital is set at twenty-five thousand two hundred US Dollars (USD 25,200.-) represented by four hundred and twenty (420) shares with a par value of sixty US dollars (USD 60.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand seven hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

" LaSalle Japan Logistics Fund I LP", une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro LP 9670, ayant son siège social à 33, Cavendish Square, London, W1A 2NF, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mars 2008.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de "LaSalle Japan Logistics S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101072, constituée selon un acte notarié en date du 18 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 769 au 27 juillet 2004. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 29 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2491 au 2 novembre 2007.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept mille deux cents US Dollars (USD 7.200.-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille US Dollars (USD 18.000.-) jusqu'à vingt-cinq mille deux cents US Dollars (USD 25.200.-) par l'émission de cent vingt (120) parts sociales d'une valeur de soixante US Dollars (USD 60.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle Japan Logistics Fund I LP", prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de sept mille deux cents US Dollars (USD 7.200.-) ("Apport"), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme vingt-cinq mille deux cents US Dollars (USD 25.200.-) représentée par quatre cent vingt (420) parts sociales d'une valeur de soixante US Dollars (USD 60.-) chacune. "

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 avril 2008. Relation: EAC/2008/4483. — Reçu vingt-deux Euros quatre-vingt-quatre Cents (4.567,19.- à 0,5 % = 22,84.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 03 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008052234/239/94.

(080057312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Alpharma International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 113.091.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 31 mars 2008

- 1) Le siège social a été transféré de L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, à L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.
- 2) Madame Rika MAMDY a démissionné de son mandat de gérant.
- 3) Monsieur Carl Aake CARLSSON a démissionné de son mandat de gérant.
- 4) Le nombre de gérants a été augmenté de 2 à 4.
- 5) Monsieur Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
- 6) Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
- 7) Monsieur Jeffrey S. CAMPBELL, administrateur de sociétés, né à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), le 12 décembre 1957, demeurant professionnellement à 08807 New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), 440, route 22 East, Bridgewater, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
- 8) Monsieur Thomas J. SPELLMAN, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 3 mars 1964, demeurant professionnellement à 08807 New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), 440, route 22 East, Bridgewater, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
- 9) La société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant ayant son domicile professionnel au Grand-Duché de Luxembourg ensemble avec un gérant ayant son domicile en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALPHARMA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008052200/8878/34.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06070. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Arca Fashion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.279.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 mars 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Sébastien COYETTE
- Madame Marie-Anne BACK
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Olivier DEWALQUE

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est Monsieur Laurent Pêcheur, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008051826/693/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

The New Star Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 71.590.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour The New Star Global Fund

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008052028/41/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04771. - Reçu 76,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

996 Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.231.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 mars 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008051827/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03144. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

COGERE, Compagnie Générale de Réassurance (Lux), Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 27.758.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE GENERALE DE REASSURANCE (LUX), Société Anonyme

FOYER ASSURANCES S.A. / FOYER S.A.

Administrateur / Administrateur

Marc LAUER / François TESCH

Référence de publication: 2008052364/2096/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08649. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Sofingest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 93.427.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008051991/8202/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04034. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Orlyan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 121.142.

In the year two thousand and eight the twenty-two of February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "ORLYAN S.A.", a "société anonyme", which was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2353 on 16 December 2006, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 121142, and having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (hereafter referred to as the "Company").

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary in 14 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1607 on 31 July 2007.

The Meeting is opened with Mrs Christel DETREMBLEUR, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Aurore SIOEN, employee, with professional address in Luxembourg,

The Meeting elects as scrutineer Mr Adrien COULOMBEL, employee, with professional address in Luxembourg

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company to an extent of six hundred fifty eight thousand Euro (EUR 658,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) to six hundred ninety-three thousand Euro (EUR 693,000.-) by way of the issuance of one thousand six hundred ninety-two (1,692) class A ordinary new shares, one thousand two hundred twenty-two (1,222) class B ordinary shares and eight hundred forty-six (846) class C ordinary shares, having a par value of one hundred seventy-five Euro (EUR 175.-) each.

2. Acceptance of the subscription of:

A) one thousand six hundred ninety-two (1,692) class A ordinary shares by Galotti SpA, a company incorporated and organized under the laws of Italy, registered at Registro delle Imprese in Bologna (Italy), under the number 01061640379, having its registered office at Via De' Carracci, 13 I-40129 Bologna (Italy);

B) one thousand two hundred twenty -two (1,222) class B ordinary shares by S. Jung & Co. SpA, a company incorporated and organized under the laws of Italy registered at Registro delle Imprese in Milan (Italy), under the number 09128870152, having its registered office at Viale Bianca Maria, 25 I-20122 Milan, Italy;

C) eight hundred forty-six (846) class C ordinary shares by LIVACO S.A., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Company Register, under the number B 121140, having its registered office at Val Fleuri 23 L-1526 Luxembourg,

3. Amendment of article 5 of the Articles of Association in order to reflect such capital increase.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the Board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to increase the corporate subscribed of the Company by an amount of six hundred fifty eight thousand Euro (EUR 658,000.-) in order to raise it from its current amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) to an amount of six hundred ninety-three thousand Euro (EUR 693,000.-) by the creation and the issue of one thousand six hundred ninety-two (1,692) class A ordinary new shares, one thousand two hundred twenty-two (1,222) class B ordinary new shares and eight hundred forty six (846) class C ordinary new shares all with a par value of one hundred seventy-five Euro (EUR 175.-) each.

Second resolution

Subscription and payment

There now appears Mr. Adrien COULOMBEL, previously named, acting in his capacity duly authorized attorney in fact of

A) Galotti SpA, a company incorporated and organized under the laws of Italy, registered at Registro delle Imprese in Bologna (Italy), under the number 01061640379, having its registered office at Via De' Carracci, 13 I-40129 Bologna (Italy),

B) S. Jung & Co. SpA, a company incorporated and organized under the laws of registered at Registro delle Imprese in Milan (Italy), under the number 09128870152, having its registered office at Viale Bianca Maria, 25 I-20122 Milan, Italy;

C) LIVACO S.A., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Company Register, under the number B 121140, having its registered office at Val Fleuri 23 L-1526 Luxembourg,

by virtue of three proxies which, after being signed "ne varietur" by the members of the Board and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Mr. Adrien COULOMBEL declares subscribing in the name and on behalf of the above mentioned company as follows:

Shareholders	Class of Shares	Number of Shares
		Subscribed
Galotti SpA	A	1,692
S. Jung & Co. SpA	B	1,222
LIVACO S.A.	C	846

All the new shares so subscribed have been paid up in cash, so that the amount of six hundred fifty eight thousand Euro (EUR 658,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

Thereupon, the Meeting resolves to accept said subscription and payment and to issue and allot one thousand six hundred ninety-two (1,692) class A ordinary new fully paid-up shares, one thousand two hundred twenty-two (1,222) class B ordinary new fully paid-up shares and eight hundred forty-six (846) class C ordinary new fully paid-up shares to the shareholders.

Fourth resolution

The Meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above realized capital increase.

Consequently, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company will have henceforth the following wording:

«The subscribed capital of the Company is set at six hundred ninety three thousand Euro (EUR 693,000.-) divided into:
(i) One thousand seven hundred eighty-two (1,782) Class A Ordinary Shares;
(ii) One thousand two hundred eighty-seven (1,287) Class B Ordinary Shares; and
(iii) Eight hundred ninety-one (891) Class C Ordinary Shares;
all with a par value of one hundred seventy-five Euro (EUR 175,-) per share.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this present deed are estimated at approximately eight thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de «ORLYAN S.A.», une société anonyme, constituée conformément à un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2353 du 16 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 121142, et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1607 du 31 juillet 2007.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Christel DETREMBLEUR, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Madame Aurore SIOEN, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Adrien COULOMBEL, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social à concurrence de six cent cinquante-huit mille Euros (EUR 658.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) à six cent quatre-vingt-treize mille Euros (EUR 693.000,-) par la création et l'émission de mille six cent quatre-vingt-douze (1.692) nouvelles actions ordinaires de class A, mille deux cent vingt-deux (1.222) nouvelles actions ordinaires de class B et huit cent quarante-six (846) nouvelles actions ordinaires de class C toutes ayant une valeur nominale de cent soixante-quinze Euros (EUR 175,-) chacune.

2. Acceptation de la souscription de

A) mille six cent quatre-vingt-douze (1.692) nouvelles actions ordinaires de class A par la société Galotti SpA une société constituée et existante sous les lois d'Italie et ayant son siège social à Via De' Carracci, 13 I-40129 Bologna (Italie), enregistrée sous le numéro 01061640379 au Registro delle Imprese in Milan (Italie);

B) mille deux cent vingt-deux (1.222) nouvelles actions ordinaires de class B par la société S. Jung & Co. SpA une société constituée et existante sous les lois d'Italie et ayant son siège social à Viale Bianca Maria, 25 I-20122 Milan, Italie, enregistrée sous le numéro 09128870152 au Registro delle Imprese in Milan (Italie);

C) huit cent quarante-six (846) nouvelles actions ordinaires de class C par LIVACO S.A. une société constituée et existant sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 121140 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

3. Modification correspondante de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée

par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de six cent cinquante-huit mille Euros (EUR 658.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) à un montant de six cent quatre-vingt-treize mille Euros (EUR 693.000,-) par l'émission de mille six cent quatre-vingt-douze (1.692) nouvelles actions ordinaires de class A, mille deux cent vingt-deux (1.222) nouvelles actions ordinaires de class B et huit cent quarante-six (846) nouvelles actions ordinaires de class C toutes ayant une valeur nominale de cent soixante quinze Euros (EUR 175,-) chacune.

Deuxième résolution

Souscription et libération

Intervient à cet instant Monsieur Adrien Coulombel, prénommé,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de

A) Galotti SpA une société constituée et existant sous les lois d'Italie et ayant son siège social à Via De' Carracci, 13 I-40129 Bologna (Italie), enregistrée sous le numéro 01061640379 au Registro delle Imprese in Milan (Italie);

B) S. Jung & Co. SpA une société constituée et existant sous les lois d'Italie et ayant son siège social à Viale Bianca Maria, 25 I-20122 Milan, Italie, enregistrée sous le numéro 09128870152 au Registro delle Imprese in Milan (Italie);

C) LIVACO S.A. une société constituée et existant sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 121140 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

en vertu des procurations lesquelles, après avoir été signées «ne varietur» par tous les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Monsieur Adrien COULOMBEL déclare que les sociétés susmentionnées souscrivent en leur qualité d'actionnaires souscripteurs comme suit:

Actionnaires	Classes d'actions	Nombre d'actions souscrites
Galotti SpA	A	1,692
S. Jung & Co. SpA	B	1,222
LIVACO S.A.	C	846

Les nouvelles actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de six cent cinquante-huit mille Euros (EUR 658.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Par la suite, l'Assemblée décide d'accepter la souscription susmentionnée de mille six cent quatre-vingt-douze (1.692) actions ordinaires de class A, mille deux cent vingt-deux (1.222) actions ordinaires de class B et huit cent quarante-six (846) actions ordinaires de class C intégralement libérées à émettre et à allouer aux actionnaires.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue.

Par conséquent, l'article 5, alinéa premier des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à six cent quatre-vingt treize mille Euro (EUR 693.000,-) divisé en:

(i) mille sept cent quatre-vingt-deux (1.782) Actions Ordinaires de Classe A;

(ii) mille deux cent quatre-vingt-sept (1.287) Actions Ordinaires de Classe B;

(iii) huit cent quatre-vingt-onze (891) Actions Ordinaires de Classe C.

Toutes ayant une valeur nominale de cent soixante-quinze Euros (EUR 175,-) par Action.»

55271

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ huit mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, A. SIOEN, A. COULOMBEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 février 2008, Relation: EAC/2008/2710. — Reçu trois mille deux cent quatre-vingt-dix Euros (658.000 à 0,5% = 3.290.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008052229/239/209.

(080057239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Refuge Invest, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 118.254.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 février 2008

1) L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Sébastien FAIZAND de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2) L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Didier NICOLAS de sa fonction d'administrateur.

3) Sont nommés à l'unanimité aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2013:

- Mme Nadège CHOQUET, née le 24.05.1977 à Chambray-les-Tours, demeurant à L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

- Monsieur Fabien LEPAGE VIGER, né le 12.10.1966 à Maison Lafitte et demeurant à F-33 470 le Teich, France, 38ter rue des Plaines.

4) La société décide de transférer le siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008052081/202/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Sharrow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.952.

Le bilan et annexes au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052026/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04848. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Gartmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.949.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gartmore Sicav

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008052029/41/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04797. - Reçu 114,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Global Garden Products C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.803.900,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 96.507.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Massimo Longoni.

Référence de publication: 2008052030/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04956. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pan Atlantic Shipping Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.043.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052027/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04833. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Immobilière de Hamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 32.193.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008052078/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Rembrandt V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.020.400,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 88.975.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008052035/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04952. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

DECOMA Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 104.423.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2008052038/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03835. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

cominvest Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 28.610.

Auszug aus der Niederschrift der ordentlichen Generalversammlung am 9. April 2008 abgehalten wurde

Beschlußfassung

Die Versammlung geht alsdann zur Erledigung der Tagesordnung über.

Nach vorheriger Aussprache beschließt sie alsdann, jeweils einstimmig, wie folgt:

...

7. Neuwahl des Verwaltungsrates

Mit Ablauf dieser Generalversammlung endet das Mandat der bisherigen Verwaltungsratsmitglieder.

Entsprechend den Vorschlägen der Aktionäre werden folgende Herren zu Verwaltungsratsmitgliedern für einen Zeitraum ernannt, der nach der ordentlichen Generalversammlung von 2010 endet:

Dr. Sebastian Klein, Vorsitzender, Sprecher der Geschäftsführung, cominvest Asset Management GmbH, Frankfurt am Main

Volker Kurr, stellv. Vorsitzender, Head of Institutional, cominvest Asset Management GmbH, Frankfurt am Main

Matthias Glas, Geschäftsführer Vertrieb Private Kunden, cominvest Asset Management GmbH, Platz der Einheit 1, D-60327 Frankfurt am Main

Michael Hartmann, Chief Operating Officer, cominvest Asset Management GmbH, Frankfurt am Main

Ingo Mainert, Chief Investment Officer, cominvest Asset Management GmbH, Frankfurt am Main

Luxembourg, den 14. April 2008.

Für die Richtigkeit der Abschrift

Heinrich Echter / Dr. Thomas Goergen

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2008052416/1765/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05375. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Fiat Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 67.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008052039/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03466. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

High Sky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.666.

L'an deux mille sept, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HIGH SKY S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° B 104.666, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 186 du 2 mars 2005.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1844 du 30 août 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Démission d'un administrateur en la personne de Monsieur Ruggero FIORINI;
2. Décharge à accorder à l'administrateur sortant.
3. Suppression de deux catégories d'administrateurs A et B et modifications afférentes de l'article 5 des statuts;
4. Modification des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société et modifications afférentes de l'article 6 des statuts;
5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission de d'un administrateur en la personne de Monsieur Ruggero FIORINI, conseiller économique, né le 25 octobre 1946 à Torino, demeurant à Strada del Nobile n. 109, 10100 Torino, Italie.

Deuxième résolution

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur sortant.

Troisième résolution

Les deux catégories d'administrateurs A et B sont supprimées.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

Quatrième résolution

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

En conséquence, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, C. Peyron et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2008, LAC/2008/12377. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008052190/5770/82.

(080057651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Inter-Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.080.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008052041/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Inter-Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.080.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sarl Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008052044/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03625. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Ros Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 111.709.

Im Jahre zweitausendacht, den einundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit dem Amtssitz in Remich, handelnd in Vertretung des abwesenden Notars Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "ROS FINANCE S.A." mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 111.709, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Marthe THYES-WALCH, vormals mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 13. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 399 vom 23. Februar 2006.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Robert LANGMANTEL, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Frisange. Herr Robert LANGMANTEL erfüllt ebenfalls die Funktion des Stimmzählers.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Sandra SCHENK, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Sitzverlegung von L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, nach L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, mit Wirkung zum 1. Januar 2008 und dementsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 2 der Statuten.

2. Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder und Neuwahl von Verwaltungsratsmitgliedern.

3. Verschiedenes.

Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II, nach L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, mit Wirkung zum 1. Januar 2008 zu verlegen und dementsprechend Artikel 1, Absatz 2 der Statuten wie folgt anzupassen:

" **Art. 1. (Absatz 2).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert."

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beruft die gesamten Mitglieder des Verwaltungsrates, das heisst die Herren Robert LANGMANTEL, Michel VANDEVIJVER und Georges MAJERUS, sowie den Herrn Robert LANGMANTEL als administrateur-délégué (geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied), ab und erteilt ihnen Entlast für die Ausübung ihrer Mandate.

Dritter Beschluss

Die Versammlung ernennt folgende Personen als neue Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Josef TING, Privatangestellter, geboren in Trier (Deutschland), am 20. August 1954, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle;
- Frau Heike GOTTSCHALK, Privatangestellte, geboren in Trier (Deutschland), am 28. August 1969, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle;
- Frau Ulrike HOLBACH, Privatangestellte, geboren in Saarburg (Deutschland), am 2. Mai 1969, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendzweihundert Euro (€ 1.200,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Langmantel, Schenk, Serres.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 mars 2008. LAC / 2008 / 9175. — Reçu 12.- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 11. April 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008052318/202/66.

(080057512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 100.893.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen des Rats der Geschäftsführer im Umlaufverfahren vom 17. Mai 2007 geht folgendes hervor:

- Die Adresse des Gesellschaftssitzes wurde in einem Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 10. April 2006 irrtümlich auf 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt auf 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg verlegt; Die Adresse des Gesellschaftssitzes wurde demzufolge auf 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg bestätigt.

- Folgende Verwaltungsratsmitglieder haben der Gesellschaft eine neue Adresse mitgeteilt:

- Herr Rolf Sutter, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam;
- Herr Uwe Druckenmüller, 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Aktionärsversammlung der Gesellschaft vom 10. Mai 2007 geht hervor:

- dass Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxemburg als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur ordentlichen Hauptversammlung, welche im Jahr 2008 stattfinden wird, bestellt wurde.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 3. April 2008.

Für die Aktiengesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008052079/1092/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03823. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

JoMü - Fenster GmbH & CO KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 126.881.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008052046/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03632. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

V-Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.857.

Le bilan au 14.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008052047/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03634. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Jost Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.575.075,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.073.

En date du 4 avril 2008, Donald Alexander HALL FERGUSON, avec adresse au 67, New Road, AL6 0AL Hertfordshire, Royaume-Uni, a démissionné de son mandat de gérant de type B, avec effet immédiat.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052390/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 114.787.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen des Rats der Geschäftsführer im Umlaufverfahren vom 16. Mai 2007 geht folgendes hervor:

- Die Adresse des Gesellschaftssitzes wurde in einem Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 10. April 2006 irrtümlich auf 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt auf 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg verlegt; Die Adresse des Gesellschaftssitzes wurde demzufolge auf 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg bestätigt.

- Folgendes Verwaltungsratsmitglied hat der Gesellschaft eine neue Adresse mitgeteilt:

Herr Rolf Sutter, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam;

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Aktionärsversammlung der Gesellschaft vom 10. Mai 2007 geht hervor:

- dass Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxemburg als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur ordentlichen Hauptversammlung, welche im Jahr 2008 stattfinden wird, bestellt wurde.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 3. April 2008.

Für die Aktiengesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008052080/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03817. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Cliffs International Lux II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.033.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.956.

Par résolutions signées en date du 18 mars 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Daniel P. HAYES, avec adresse professionnelle au 1100, Superior Avenue, 44114 Cleveland, Ohio, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

- nomination de Michael J. MORRIS, avec adresse professionnelle au 1100, Superior Avenue, 44114 Cleveland, Ohio, Etats-Unis, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052391/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04966. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Wenkelhiel, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 123-125, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 105.149.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008052838/8887/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06604. - Reçu 97,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080058419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Reckinger Maschinen-Service, Société Civile.

Siège social: L-7431 Oberglabach, 7, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg E 3.867.

STATUTEN

Gesellschaftsgründung vom 02. April 2008

Zwischen den Unterzeichnenden:

1. Herr Claude Reckinger-Hellers, Landwirt, geb. am 11. Juli 1960, verheiratet, wohnhaft in L-7431 Oberglabach, 7, rue Principale
 2. Frau Christiane Reckinger-Hellers, Landwirt, geb. 07. Juli 1964, verheiratet, wohnhaft in L-7431 Oberglabach, 7, rue Principale
- wird eine zivilrechtliche Gesellschaft gegründet

I. Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwecks Einkommenssteigerung beschließen die vorbenannten Personen ein Lohnunternehmen im landwirtschaftlichen Bereich zu gründen. Das Ziel ist die Ausführung von Maschinenarbeiten im Lohn. Zu diesem Zweck bilden sie eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Maßgabe der Artikel 1832 bis 1872 des Zivilgesetzbuches, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung derselben begünstigen oder erleichtern. Außerdem ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb ihres Aufgabenbereiches, zu allen Geschäften und Maßnahmen, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes förderlich und nützlich erscheinen.

II. Benennung und Gesellschaftssitz

Art. 2. Die Gesellschaft trägt den Namen Reckinger Maschinen-Service zivilrechtliche Gesellschaft. Ihr Sitz befindet sich in L-7431 Oberglabach, 7, rue Principale und kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

III. Gesellschaftsdauer

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft wurde auf zehn Jahre vereinbart. Eine Verlängerung sowie eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter erfolgen.

IV. Gesellschaftskapital

Art. 4. Das Gesellschaftskapital, in einem Gesamtwert von 500,00 € (i.W. fünfhundert Euro) umfasst folgende Einlagen:

- A) Von Seiten des Herrn Claude Reckinger-Hellers, vorbenannt, a. Bareinlage, 250,00 €
- B) Von Seiten der Frau Christiane Reckinger-Hellers, vorbenannt, a. Bareinlage, 250,00 €

Art. 5. Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt demzufolge 500,00 €, das in zehn Anteile von je fünfzig Euro (50,00 €) aufgeteilt wird, welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

- 1) An Herr Claude Reckinger-Hellers, vorgeannt, fünf Anteile (5)
- 2) an Frau Christiane Reckinger-Hellers, vorbenannt, fünf Anteile (5) Zusammen: zehn Anteile

V. Übereignung von Anteilen

Art. 6. Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt werden.

Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an die Ehepartner oder Nachkommen in direkter Linie eines Gesellschafter, ist frei statthaft. Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie dem Partner durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Name, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Der Partner hat ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile. Binnen einem Monat muss der Partner der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob er den vorgeschlagenen Übernehmer annimmt oder ob er von seinem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch macht.

Bei der Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen Pflichten und Rechten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und will der Partner selbst die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu einem auf gütlichem Wege oder durch Experten vereinbarten Preise aufkaufen. Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung

eines Dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

VI. Tod eines Gesellschafters

Art. 7. Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsmäßige Auflösung der Gesellschaft nach sich.

VII. Geschäftsjahr, Inventar, Bilanz, Gewinn und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung und endet am einunddreißigsten Dezember 2008.

Art. 9. Die Verwalter führen eine ordnungsgemäße Buchführung. Aufgrund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis der Gesellschaft ermittelt.

Art. 10. Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel vom Einkommen der Gesellschaft zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Rücklagen werden auf ein Sonderkonto bei einem Geldinstitut deponiert. Den Gesellschaftern wird eine Entschädigung, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt wird, zuerkannt.

Art. 11. Der verbleibende Gewinn wird nach Maßgabe des eingebrachten Eigenkapitals und der eingebrachten Arbeit unter die Gesellschafter aufgeteilt. Die Modalitäten dieser Gewinnaufteilung werden in einer internen Geschäftsordnung festgehalten und in ein Spezialregister eingetragen. Für besondere Dienste werden Entschädigungen, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt werden, zuerkannt.

Art. 12. Erfahren die Beteiligungen an Arbeit und / oder Kapital während der Vertragsdauer wesentliche Änderungen zwischen den Partnern, so wird diesem Umstand bei der Gewinnausschüttung Rechnung getragen.

Art. 13. Als Vorschuss auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich gemeinsam festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Artikel.

VIII. Haftung der Gesellschafter

Art. 14. Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern die ihm persönlich anfallen, für Auto-, Telefon-, Kleidungs-, Wohnungs-, und alle persönlichen Unterhaltskosten sowie für alle privaten Schulden.

Art. 15. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

IX. Pflichten und Rechte der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich aktiv in der Gesellschaft mitzuarbeiten.

X. Verwaltung und Beschlüsse

Art. 17. Die Geschäftsführung besteht aus 2 Verwaltern, die von der Generalversammlung ernannt werden. Zu Verwaltern der Gesellschaft sind ernannt:

- 1) Herr Claude Reckinger-Helers, vorbenannt;
- 2) Frau Christiane Reckinger-Hellers, vorbenannt;

Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrage von fünfzigtausend Euro (50.000,-). Für Verpflichtungen die den vorgenannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften der zwei Verwalter erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei mittels Spezial- oder Generalvollmachten, Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Art. 18. Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt diese in ein Spezialregister ein. dazu gehörende Dokumente werden beigegeben. Rechtsgültig genommene Beschlüsse sind für alle Gesellschafter bindend. Ein jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit die anderen Gesellschafter zu einer Beschlussfassung auffordern. Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.

XI. Generalversammlung

Art. 19. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt. Datum, Zeit, Versammlungsort und Tagesordnung werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt.

Außerordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.

Art. 20. Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.

Art. 21. Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen und ein jeder kann sich durch einen Familienangehörigen vertreten lassen.

Art. 22. Von den Beschlüssen der Generalversammlung wird Protokoll errichtet. Dieses Protokoll wird von allen Gesellschaftern unterzeichnet und in ein Spezialregister eingetragen.

XII. Auflösung - Liquidation

Art. 23. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter oder in Gemässheit von Artikel 1876 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Der Gesellschafter, der in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangt, muss durch Einschreibebrief seine Partner zwei Jahre im voraus davon in Kenntnis setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nicht anders beschließen.

Art. 24. Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrig bleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Anteile verteilt.

XIII. Schlussbestimmungen

Art. 25. Für alle Fälle, die in der Satzung nicht vorgesehen sind, sind die Bestimmungen der Artikel 1873 ff. des Zivilgesetzbuches anwendbar.

Art. 26. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im übrigen hiervon nicht berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftsvertrages durch Beschluss der Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, das er mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten, wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.

Art. 27. Etwaige Streitigkeiten, die während der Gesellschaftsdauer zwischen Gesellschaftern entstehen, in betreff der Auslegung gegenwärtiger Statuten, der Gesellschaftsführung oder der Geschäfte, werden obligatorisch einem Schiedsrichter zum Entscheid vorgelegt. Dieser Schiedsrichter wird entweder durch gemeinsamen Beschluss oder im Falle von Unstimmigkeiten, durch den Präsidenten des Bezirksgerichtes, auf Antrag einer der Parteien ernannt.

Art. 28. Die Kosten des Gesellschaftsvertrages und seiner Durchführung gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Ausgefertigt in Oberglabach, den 14/04/2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008052590/1019/136.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00083. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080057256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

T.C.C.M., Tennis Club de la Commune de Mondercange, Association sans but lucratif.

Siège social: Mondercange,

R.C.S. Luxembourg F 7.571.

STATUTS

Chapitre I^{er} Dénomination, siège social, objet, généralités

Art. 1^{er}. Il est fondé à Mondercange une association sans but lucratif sous la dénomination TENNIS CLUB DE LA COMMUNE DE MONDERCANGE en abrégé T.C.C.M, dont l'initiateur fut un comité provisoire réuni une première fois le 13 avril 2008 et dont les statuts ont été adoptés lors de l'assemblée constitutive du 16 avril 2008.

Art. 2. Le siège social est établi à Mondercange à l'endroit désigné par le comité.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée, pour autant que le nombre de ses membres actifs ne soit pas inférieur à trois.

Art. 4. L'association a pour but de propager la pratique du tennis de compétition et de loisirs. Elle s'occupe en particulier de la formation de jeunes joueurs de tennis. Elle veillera à cultiver l'esprit de sportivité et camaraderie entre les membres du club.

Art. 5. Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi sur les associations sans but lucratif.

Art. 6. Les organes du club sont:

- a) l'assemblée générale
- b) le comité
- c) les commissaires aux comptes
- d) les commissions.

Chapitre II Membres

Art. 7. Le club se compose:

- a) de membres associés, actifs et inactifs.
- b) de membres fondateurs d'honneurs.
- c) de membres donateurs
- d) de membres d'honneurs

Les membres donateurs et les membres d'honneurs n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres associés. Ils n'ont pas de droit de vote à l'assemblée générale.

Art. 8. Sont considérés comme membres actifs, tous ceux qui pratiquent le tennis sous les couleurs du club, ainsi que les membres qui exercent un mandat dans le comité.

Les mineurs peuvent être admis comme membres actifs, provisoirement et sans aucun droit dans la gestion du club.

Art. 9. Les membres inactifs sont ceux qui par une cotisation annuelle prêtent leur assistance pour l'accomplissement de l'objet social.

Art. 10. La qualité de membre fondateur d'honneur peut être conférée par le comité aux personnes ayant fait un don pendant la première année de la constitution du club. La cotisation est considérée comme prime unique et la durée de la qualité de membre du club est illimitée.

La qualité de membre donateur peut être conférée par le comité aux personnes ayant fait des dons au club. La qualité de membre d'honneur peut être attribuée par l'assemblée générale, sur proposition du comité, pour des personnes particulièrement méritantes pour la vie du club.

Art. 11.

a) Pour acquérir la qualité de membre associé, il faut:

- 1 ° adresser une demande d'admission au comité et déclarer vouloir adhérer aux statuts et règlements du club.
- 2 ° payer la cotisation annuelle (carte de membre actif)

c) Le comité statue souverainement sur l'admission de nouveaux membres et le refus d'admission ne doit pas être motivé.

Art. 12.

a) La qualité de membre se perd:

- 1 ° par démission écrite parvenant au comité
- 2 ° par refus de régler sa situation financière vis-à-vis du club dans les délais.
- 3 ° par exclusion pour;

- refus de se conformer aux statuts, règlements et décisions des organes du club.

b) L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité simple des voix.

c) Pour les mêmes raisons, le comité peut, à la majorité des deux tiers des voix des membres présents, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire d'un membre, entraînant l'interdiction d'agir au nom de l'association, de participer aux activités du club et d'accéder à ses installations.

L'intéressé sera préalablement invité par lettre recommandée à fournir ses explications.

Cette suspension prendra fin lors de la prochaine assemblée générale qui statuera définitivement sur l'exclusion du membre.

d) En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Chapitre III Fonds social et comptes

Art. 13. Les moyens financiers du club, à gérer par le comité conformément aux objectifs du club, sont essentiellement constitués par les fonds propres, complétés le cas échéant par des fonds d'emprunt

Les fonds propres comprennent les droits d'entrée, cotisations, dons, subsides, profit des manifestations et intérêts des fonds placés.

Art. 14. Les cotisations annuelles sont proposées par le comité et doivent être approuvées par l'assemblée générale. Les membres associés doivent payer leurs cotisations dans un délai de deux mois après son échéance.

Art. 15. Les montants pour l'utilisation des installations sportives sont fixés chaque année par le comité.

Art. 16. L'année sociale commence le 1er octobre et finit le 30 septembre.

Les comptes sont arrêtés le 30 septembre de chaque année et soumis pour approbation à l'assemblée générale avec le rapport des commissaires aux comptes.

Art. 17. Deux commissaires aux comptes, désignés par l'assemblée générale contrôlent la comptabilité et la gestion financière du comité et en font rapport à l'assemblée générale.

Le trésorier doit tenir les documents et livres à la disposition des commissaires quinze jours avant l'assemblée générale et chaque fois que les commissaires l'exigent.

Le mandat des commissaires est de deux années et ils sont rééligibles. L'assemblée peut désigner des suppléants.

Chapitre IV Comité et commissions

Art. 18.

- a) Le comité est l'organe exécutif et administratif de l'association
- b) Le comité comprend cinq à treize membres pris parmi les membres associés,
- c) Les fonctions des membres du comité sont les suivantes:

1 ° le président: il représente le club, dirige les séances du comité et des assemblées, veille au bon fonctionnement de l'administration et de la gestion sportive, signe la correspondance et ordonnance les dépenses conformément aux présents statuts.

2 ° un ou plusieurs vice-présidents, s'occupant de charges particulières à attribuer par le comité. En son absence le président est remplacé par le premier vice-président et ainsi de suite.

3 ° le secrétaire rédige les procès-verbaux de toutes les séances et des activités, s'occupe de la correspondance, garde les archives et tient le registre des membres

4 ° le trésorier est dépositaire des fonds du club, s'occupe de toutes les questions financières, d'encaissement et de comptabilité, et rend compte régulièrement de sa gestion au comité et aux commissaires aux comptes s'ils l'exigent.

5 ° des adjoints aux secrétaire et trésorier peuvent être désignés par le comité.

6 ° les membres contribuent à la gestion du club par leurs conseils avisés et s'occupent des charges qui leurs sont attribuées par le comité.

7 ° Tout membre absent sans excuse valable de 6 (six) réunions non consécutives pourra être considéré démissionnaire.

d) La durée du mandat est de deux ans. Les membres sortants sont rééligibles. Leurs fonctions n'expirent qu'après leur remplacement.

Art. 19. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou par les statuts à d'autres organes du club, est de la compétence du comité.

Il prend toutes les mesures et décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt du club, et notamment il:

- fait appliquer les statuts et règlements,
- s'occupe des questions administratives, financières, judiciaires, sportives et techniques,
- convoque et organise les assemblées et en établit l'ordre du jour,
- dresse les rapports et comptes annuels,
- décide de la suspension temporaire d'un membre,
- représente le club dans ses relations avec les particuliers, les autres associations et les pouvoirs publics.

Art. 20. Le comité se réunit sur convocation du président chaque fois que l'intérêt du club l'exige ou si un tiers des membres du comité le demandent par écrit au président avec exposé des motifs.

Art. 21.

a) Le comité délibère valablement sur les objets portés à son ordre du jour lorsque la moitié des membres du comité est présent.

b) Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, celle du président est prépondérante,

c) Les procès-verbaux des séances des assemblées du comité ou des commissions seront communiqués par le secrétaire pour approbation dans la prochaine réunion.

Art. 22. Le comité peut créer en son sein des commissions pour se faire assister dans l'exercice de ses fonctions dont il déterminera les attributions.

Il peut établir des règlements d'ordre intérieur pour assurer le bon fonctionnement de l'association et des installations.

Art. 23. Toute correspondance officielle et tout acte engageant l'association et ses biens doivent porter la signature du président ou du vice-président et du secrétaire et du trésorier.

Art. 24. Aucune dépense ne peut être faite sans l'accord préalable du comité sauf si elle est prévue par le budget.

Le trésorier est autorisé à signer toute opération financière en-dessous de 500€.

Art. 25.

a) En cas de vacance du poste du président avant l'expiration du terme de son mandat, le vice-président exercera la fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale.

b) Le comité pourra par cooptation pourvoir aux vacances qui se produiront dans son sein, en cours d'exercice; les membres ainsi nommés achèveront le mandat de ceux qu'ils remplacent, avec ratification par la prochaine assemblée.

Chapitre V Assemblée générale

Art. 26. L'assemblée générale est l'organe souverain de l'association et elle se compose de tous les membres associés majeurs, ayant acquitté leur cotisation annuelle et qui jouissent seuls du droit de vote.

Art. 27. Les attributions obligatoires de l'assemblée générale comportent le droit de:

- 1 ° la modification des statuts,
- 2 ° la dissolution de l'association,
- 3 ° l'approbation du programme et de budget annuels et la fixation des cotisations,
- 4 ° la nomination et la révocation des membres du comité et des commissaires aux comptes,
- 5 ° l'approbation annuelle des rapports et comptes et la décharge à donner aux membres du comité et commissaires aux comptes,
- 6 ° l'exclusion d'un membre,
- 7 ° la prise des décisions dépassant les limites des pouvoirs statutairement dévolus au comité.

Art. 28. Les membres du comité sont votés à leur entrée par l'Assemblée Générale à la majorité simple, par comptage à main levée, des membres présents. Dans la première réunion suivant l'assemblée générale le comité élit en son sein un président, un secrétaire, un trésorier et un vice-président.

La durée des mandats est fixé sur deux ans.

Art. 29. Le comité convoque l'assemblée générale par simple lettre missive ou par la voie de presse au moins huit jours à l'avance. La convocation comprendra l'ordre du jour arrêté par le comité. En cas de modification des statuts le texte à changer sera mentionné.

Art. 30. Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si une majorité simple émises par les membres présents ou représentés marque son accord pour procéder à un vote sur elles.

Art. 31. L'assemblée générale statutairement convoquée est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

Elle prend ses décisions à la majorité simple des voix, sauf dans les cas spécialement prévus par les statuts ou la loi.

Les votes ont lieu à main levée, à moins que le comité ou un tiers des membres présents ou représentés exigent le vote au scrutin secret.

Tout associé peut se faire représenter, moyennant une procuration écrite, par un mandataire ayant lui-même droit de vote, sans qu'il soit cependant permis à un membre de représenter plus d'un membre absent.

Le droit de vote n'est pas attribué aux personnes, membres du club, mais jouant sous licence dans un autre club.

Art. 33. Le président ou son remplaçant, assume la direction de l'assemblée.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par les membres du bureau et conservés au secrétariat du club.

Des scrutateurs peuvent être désignés par l'assemblée.

Art. 34.

- a) L'assemblée générale ordinaire et obligatoire se réunit annuellement au cours des mois d'octobre ou de novembre.
- b) En cas de non-convocation par le comité, les membres se réunissent de plein droit le deuxième samedi du mois de décembre à 15.00 heures. Le plus ancien et les deux membres les plus jeunes présents formeront le bureau.

Art. 35.

- a) Le comité peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts du club l'exigent.
- b) Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le comité endéans les six semaines, lorsque un cinquième des associés en font la demande par écrit, indiquant leur intention et les motifs.

Chapitre VI Modification des statuts, fusions et dissolutions

Art. 36. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation. Toute modification exige une majorité simple des voix.

Art. 37. La dissolution ou la fusion avec un autre club sera décidée par une majorité simple des votants.

Art. 38. En cas de dissolution ou de fusion du club, l'assemblée générale décidera du mode de liquidation par vote majoritaire.

Chapitre VII Dispositions générales

Art. 39. Tout membre s'engage à respecter les statuts et règlements de la société.

Art. 40. Le TENNIS CLUB DE LA COMMUNE DE MONDERCANGE décline toute responsabilité quant aux accidents que pourraient encourir ses membres au cours des activités sportives et autres.

Chapitre VIII Dispositions transitoires

Art. 41. Le premier comité, qui par dérogation à l'article 28 des présents statuts a été élu par l'assemblée constitutive, réunie en vue de la réception du présent acte, se compose comme suit:

tous qualifiés et ce acceptant.

Ainsi fait à Mondercange, le 16 avril 2008 et signé en annexe par tous les membres fondateurs.

Fait à Mondercange, le 16 avril 2008.

Référence de publication: 2008052592/8877/188.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06041. - Reçu 320,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Global Garden Products B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.817.550,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 96.424.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Massimo Longoni.

Référence de publication: 2008052036/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04806. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

SIG Lux Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.054.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of December.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary public with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "SIG Lux Holdings II S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 132054, incorporated on 9 August 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 2452 of 30 October 2007 (the "Company").

There appeared:

The sole shareholder of the Company, SIG Lux Holdings I S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 132048 (the "Sole Shareholder"), represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given to her under private seal.

The above mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the proxy annexed to this deed to be registered with it, the 600 (six hundred) shares with a nominal value of USD 40 (forty United-States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate on and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

III. - The share capital of the Company, fixed at USD 24,000 (twenty-four thousand United-States Dollars), has been entirely subscribed and fully paid up.

IV. - The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

V. - Mr Régis Galiotto, prenamed, acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder, approves the balance sheet of the Company dated on the date hereof attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

VI. - The Sole Shareholder waives its right to appoint liquidation auditors and declares itself as being sufficiently informed.

VII. - The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect this act to its purpose, and notably in the view to transfer all the assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that (i) the Company does no longer carry out any activity, (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder and that (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder and that the expenses in relation to the closure of the liquidation are duly settled with and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and or unpaid liability of the dissolved Company.

VIII. - The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

IX. - Discharge is given to the following managers of the Company for the accomplishment of their mandate:

- John Keogh, residing at George's Dock House, 4th Floor, I.F.S.C., Dublin 1, Ireland, born on 3 July 1969 in Dublin (Ireland), as A manager;

- Keith Fargher, residing at Level 41, Chifley Tower, 2 Chifley Square, Sydney, NSW 2000, Australia, born on 18 August 1967 in Wellington (New Zealand), as A manager;

- Thomas Kennedy, residing at 401 City Avenue - Suite 220, Bala Cynwyd, PA 19004, United-States of America, born on 31 December 1959 in New-York (USA) as A manager; and

- Brian McMahon, residing at 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B manager.

X. - The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, former registered office of the Company.

The share register of the Company has then been cancelled.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 1,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «SIG Lux Holdings II S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132054, constituée le 9 août 2007 suivant acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au «Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations», au numéro 2452 du 30 octobre 2007 (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, «SIG Lux Holdings I S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132048 (l'«Associé Unique»), représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg dûment autorisé à agir pour le compte de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, ci-après pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

I.- Il ressort de la procuration annexée à cet acte en vu d'être enregistré avec lui, que les 600 (six cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 40 USD (quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; il reconnaît qu'il a été suffisamment informé auparavant de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

III.- Le capital social de la Société est fixé à 24.000 USD (vingt-quatre mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et a été entièrement souscrit et libéré.

IV.- L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

V.- M. Régis Galiotto, précité, agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique, approuve le bilan de la Société daté de ce jour ci-après annexé comme annexe A (l'«Annexe A»), et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

VI.- L'Associé Unique renonce à son droit de nommer des commissaires à la liquidation et se déclare lui-même suffisamment informé.

VII.- L'Associé Unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte, et notamment en vue du transfert de l'ensemble des actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que (i) la Société n'exerce plus aucune activité, (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans l'Annexe A sont cédés, transférés et transmis à l'Associé Unique et que (iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, sont assumés, transférés et transmis à l'Associé Unique et que les dépenses en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment provisionnées et qu'il s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel actuel ou futur, connu et / ou inconnu et non payé de la Société dissoute.

VIII.- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

IX.- Décharge est donnée au gérant de la Société indiqué ci-dessous pour l'accomplissement de son mandat:

- John Keogh, résidant à George's Dock House, 4th Floor, I.F.S.C., Dublin 1, Irlande, né le 3 July 1969 à Dublin (Irlande), en sa qualité de manager A;

- Keith Fargher, résidant à Level 41, Chifley Tower, 2 Chifley Square, Sydney, NSW 2000, Australie, né le 18 August 1967 à Wellington (Nouvelle Zélande), en sa qualité de manager A;

- Thomas Kennedy, résidant à 401 City Avenue - Suite 220, Bala Cynwyd, PA 19004, Etats-Unis d'Amérique, né le 31 December 1959 à New-York (USA) en sa qualité de manager A; and

- Mr Brian McMahon, résidant à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en sa qualité de manager B.

X.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le registre des parts sociales de la Société a ensuite été annulé.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, causé par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à 1.500,- Euros.

Dont Acte, le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43185. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Raoul JUNGERS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008052938/211/149.

(080058267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Sevigne-Saltel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.315.

Extrait du procès-verbal la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au siège social à Luxembourg, le 31 mars 2008 à 10.00 heures

Acceptation des démissions de Messieurs Marc Ambroisien et Reinald Loutsch et de Madame Elise Lethuillier de leur mandat d'Administrateur en date du 31 mars 2008 et de la société "H.R.T. Révision S.à r.l." de son mandat de Commissaire aux Comptes en date du 31 mars 2008.

Nomination, en remplacement des Administrateurs démissionnaires, de Madame Valérie Emond, née à Saint-Mard (Belgique) le 30 août 1973 demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, Monsieur Alain Blondlet, né à Longlier (Belgique) le 27 mars 1966, demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, Monsieur Alberto Morandini, né à Pétange (Luxembourg) le 09 février 1968, demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Nomination, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, de la société Shareholder And Directorship Services Ltd., Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles immatriculée n ° 030942.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Transfert du siège social de la société du 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008052083/817/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Comco MCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 4, rue Auguste Neyen.

R.C.S. Luxembourg B 41.488.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 mars 2008

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Stefan König a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009. Le mandat d'administrateur de Monsieur Armin Duchstein a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009. Monsieur Bertram Sauder a été nommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009. Le mandat d'administrateur de Monsieur Lutz Koch n'a pas été renouvelé. Le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Suite aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2008, le conseil d'administration se compose de la façon suivante:

- a) Monsieur Stefan König, administrateur délégué, demeurant 79A, route de Remich, L-5330 Moutfort,
- b) Monsieur Bertram Sauder, administrateur, demeurant Hauptstraße 337, D-66333 Völklingen,

c) Monsieur Armin Duchstein, administrateur, demeurant Auf den Felsen 4, D-66130 Saarbrücken
Le réviseur d'entreprise est PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008052395/3405/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06101. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Mars Propco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.294.

—
EXTRAIT

En date du 11 avril 2008, l'associé unique de la Société a transféré toutes les cinq cents (500) parts sociales en émission dans la Société de manière suivante:

- deux cents cinquante (250) parts sociales à CH Hannover, Kröpcke-Center GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) avec adresse professionnelle au Theaterstrasse 1-3, 52062 Aachen, Allemagne, enregistrée au Handelsregister des Amtsgerichts Aachen sous le numéro HRB 14633;
- deux cents vingt (220) parts sociales à Centrum Hannover, Kröpcke-Center GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) avec adresse professionnelle au Kaistrasse 8a, 40221 Düsseldorf, Allemagne, enregistrée au Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf sous le numéro HRB 58204;
- trente (30) parts sociales à FIRST Kröpcke GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) avec adresse professionnelle au Kaistrasse 8a, 40221 Düsseldorf, Allemagne, enregistrée au Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf sous le numéro HRB 58157.

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 11 avril 2008 que:

- Monsieur Jean-Paul Frisch et Monsieur David Stiepleman ont démissionné de leur mandat de gérant avec effet au 11 avril 2008;
- Monsieur Uwe Reppgather, né le 5 octobre 1964 à Hinden, Allemagne, demeurant à Hardt 218, 40764 Langenfeld, Allemagne, est nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 11 avril 2008.

En date du 11 avril 2008, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg au L-1717 8-10, rue Matthias Hardt, avec effet au 11 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008052084/260/33.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05326. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Sunline Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.658.

—
EXTRAIT

Il résulte de la demande faite par Maître Alain LORANG de la dénonciation du siège de la société SUNLINE IMMO SARL, en date du 03 décembre 2007, domiciliée jusqu'à ce jour au 41, avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008052086/1268/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Ata Properties S.A., Société Anonyme,
(anc. Ata Properties SCI).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.856.

L'an deux mil huit, le onze mars.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) HADAN S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-1212 Luxembourg, 2, rue Beck, R.C Luxembourg B 28.924,

ici représentée par son gérant technique, Monsieur Mohammad Hossein EHDAIE, ingénieur, demeurant à Luxembourg, pouvant valablement engager la société par sa seule signature.

2) Monsieur Mohammad Hossein EHDAIE, préqualifié, agissant en nom personnel, né le 23 octobre 1950 à Teheran (Iran), demeurant à L-1858 Luxembourg, 24, rue de Kirchberg.

3) Madame Maryam AKBARIEH, épouse de Monsieur Mohammad Hossein EHDAIE, manager, née le 24 novembre 1954 à Teheran (Iran), demeurant à L-1858 Luxembourg, 24, rue de Kirchberg.

4) A.T.A. S.A., société anonyme avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri, R.C. Luxembourg B 35163,

ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Maryam AKBARIEH, préqualifiée, déclarant pouvoir valablement engager la société par sa seule signature.

5) Monsieur Mehdi AKBARIEH, pharmacien, né en 1922 à Tabriz (Iran), demeurant à Perian-Baghestan 3, no 65, Teheran (Iran),

ici représenté par Maître Georges KRIEGER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, aux termes d'un pouvoir spécial signé en date du 14 janvier 2008. 6) Madame Aghdas KHAMENEHI, épouse de Monsieur Mehdi AKBARIEH, née le 22 septembre 1926 à Tabriz (Iran), demeurant à Teheran (Iran), Perian-Baghestan 3, no 65,

ici représentée par Maître Georges KRIEGER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, aux termes d'un pouvoir spécial signé en date du 14 janvier 2008.

7) Monsieur Manouchehr AKBARIEH, commerçant, né le 14 octobre 1953 à Teheran, demeurant à CY-6057 Larnaka (Chypre) 14, Kallirrois, Flat 13,

ici représenté par Maître Georges KRIEGER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, aux termes d'un pouvoir spécial signé en date du 8 janvier 2008.

8) La société anonyme ACOR FINANCIAL S.A. ayant son siège social à Belize-City, Belize, 35A, Regent Street, P.O.Box 1777,

ici représentée par son directeur unique, Monsieur Mohammad Hossein EHDAIE, prénommé, déclarant pouvoir valablement engager la société par sa seule signature.

9) Monsieur Majid AKBARIEH, commerçant, né le 9 octobre 1960 à Teheran, demeurant à L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon,

ici représenté par Maître David YURTMAN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, aux termes d'un pouvoir spécial signé en date du 14 janvier 2008.

10) Madame Elham GHODS, épouse de Monsieur Majid AKBARIEH, sans état, née le 3 août 1960 à Teheran, demeurant à L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon,

ici représentée par Maître David YURTMAN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, aux termes d'un pouvoir spécial signé en date du 14 janvier 2008.

11) Madame Minoo AKBARIEH, sans état, née le 27 août 1950 à Teheran, demeurant à Londres (Royaume-Uni),

ici représentée par Maître David YURTMAN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, aux termes d'un pouvoir spécial signé en date du 14 janvier 2008.

12) Monsieur Farhad MILANIFAR, ingénieur, né à Teheran le 1^{er} juin 1971, demeurant à Londres (Royaume-Uni),

ici représenté par Maître David YURTMAN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, aux termes d'un pouvoir spécial signé en date du 14 janvier 2008.

13) Monsieur Morad MILANIFAR, dentiste, né le 19 novembre 1973 à Teheran, demeurant à Londres (Royaume-Uni),

ici représenté par Maître David YURTMAN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, aux termes d'un pouvoir spécial signé en date du 14 janvier 2008.

14) SAMRAB S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri, RC Luxembourg B 46.954,

ici représentée par Monsieur Mohammad Hossein EHDAIE, prénommé, aux termes d'un pouvoir général reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 3 mai 2002.

15) IMMO PASHA S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2551 Luxembourg, 5, avenue du X Septembre,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Ardeshir Azizi, architecte diplômé, demeurant à L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, déclarant pouvoir valablement engager la société par sa seule signature.

Lesdites procurations resteront annexées aux présentes, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, en leur qualité de seuls et uniques associés détenteurs des cinq mille (5.000) parts d'intérêts de la société civile immobilière ATA PROPERTIES SCI, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de "MEHDI SCI" suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1012 du 30 décembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 156 du 1^{er} mars 2001,

ont déclaré prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les associés constatent la conversion automatique du capital social de francs luxembourgeois en euros, c'est ainsi que le capital social a un montant converti de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (123.946,76 EUR) représenté par cinq mille (5.000) parts d'intérêts de 24,7893 euros chacune.

Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des cinq mille (5.000) parts d'intérêts.

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission des gérants actuels, Monsieur Mohammad Hossein EHDAIE et Madame Maryam AKBARIEH, et leur donnent décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Conformément à la faculté prévue par l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les associés décident de transformer la forme légale de la société d'une société civile immobilière en une société anonyme, sans changement de sa personnalité juridique et de changer sa dénomination actuelle en "ATA PROPERTIES S.A.", et de convertir les parts d'intérêts en actions sans valeur nominale.

En application de l'article 59 L.I.R., les associés déclarent que la valeur d'exploitation de la société s'élève à 50.049.755,50 euros d'après un rapport d'évaluation dressé par les associés. Les associés déclarent en outre que la différence entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur d'exploitation sera affectée à un poste de réserves.

Le capital et les réserves ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif tels que résultant du bilan fiscal de clôture de la société civile immobilière demeureront intacts.

La transformation se fait sur base d'un rapport, en conformité des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi sur les sociétés commerciales, établi en date du 11 mars 2008, par Monsieur Aniel GALLO, au nom de "SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.à r.l.", réviseur d'entreprises, dont le siège est situé à 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer (Grand-Duché de Luxembourg), qui conclut comme suit:

"4. Conclusion

En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous certifions par la présente:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La valeur de l'apport correspond au moins à la rémunération attribuée en contrepartie de cet apport.
3. La valeur de l'apport, représentée par l'intégralité des éléments d'actif et de passif de ATA PROPERTIES SCI est au moins égale au montant de son capital, soit EUR 123.946,76 et d'une réserve de EUR 49.925.808,74, pour une valeur totale d'apport de EUR 50.049.755,50."

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

L'objet social de la société est également modifié.

Le nouvel objet est mieux détaillé dans la sixième résolution ci-après.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les statuts de la société sont adaptés à la nouvelle forme juridique et auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} : Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ATA PROPERTIES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société existe pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la promotion, la construction, l'aménagement, la mise en valeur, la gestion, la location et la vente d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante six euros et soixante-seize cents (123.946,76 EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du conseil d'administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin à quinze heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

Dispositions transitoires

- 1) Le présent exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2008, se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Septième résolution

Les statuts ayant été ainsi établis, l'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois.

- Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Maryam AKBARIEH, gérante de sociétés, née le 24 novembre 1954 à Téhéran (Iran), demeurant à L-1858 Luxembourg, 24, rue du Kirchberg.
- b) Monsieur Mohammad Hossein EDHAIE, ingénieur, né le 23 octobre 1950, à Téhéran (Iran), demeurant à L-1858 Luxembourg, 24, rue du Kirchberg.
- c) Monsieur Hadi EDHAIE, ingénieur, né à Téhéran le 3 décembre 1977, demeurant à L-1858 Luxembourg, 24, rue du Kirchberg.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des commissaires aux comptes à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

FIDU-CONCEPT S.à r.l., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, R.C.S. Luxembourg numéro B 38136.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de confirmer le siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ quatre mille cinq cents euros (4.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. H. EHDAIE, M. AKBARIEH, G. KRIEGER, D. YURTMAN, A. AZIZI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008. LAC/2008/10516. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé) F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008052770/220/224.

(080058474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

G-Cap Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.300.

La société FIDUCIAIRE FRH S.à r.l, avec siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la Section B et le Numéro 58.155 porte à la connaissance des tiers et de la société susvisée que le siège social de G-CAP INVEST SA a été dénoncé, avec effet immédiat.

En conséquence, le siège social de la société G-CAP INVEST SA ne se situe plus, à compter de la date de la présente, à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

Fait à Strassen, le 04 avril 2008.

Pour FIDUCIAIRE FRH Sàrl.

Paul Huberty

Associé-gérant

Référence de publication: 2008052085/578/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Bornong S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3620 Kayl, 90, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 106.088.

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

Ont comparu:

Monsieur Richard BORNONG, cuisinier, né à Pétange, le 10 décembre 1974, demeurant à L-3620 Kayl, 90, rue Notre-Dame,

Madame Anouk RIES, épouse BORNONG, sans état particulier, née à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 1969, demeurant à L-3620 Kayl, 90, rue Notre-Dame.

Lesquelles parties comparantes déclarant être les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée BORNONG Sàrl, établie et ayant son siège social à L-3620 Kayl, 90, rue Notre-Dame,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire alors de résidence à Redange/Attert, en date du 31 janvier 2005,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 564, du 10 juin 2005, page 27066,

ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, les parties comparantes se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'objet social de la société préqualifiée, en modifiant l'objet social défini aux statuts de la société préqualifiée lors de sa constitution, comme suit:

"La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, de même que l'exploitation d'une sandwicherie-bar avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société a en outre pour objet l'exploitation d'un commerce de librairie-papeterie, comprenant le commerce, la promotion et la vente de tous articles de papeterie, librairie, cadeaux, jouets et journaux, de périodiques, de livres de tout genre et format, d'articles scolaires, d'articles de cadeaux, d'articles et de produits de loterie, d'objets d'art, d'articles

pour fumeurs et d'articles de confiserie, de jouets, de DVD et CD-ROM et de tous autres supports multimédia actuels et futurs."

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide - en vue de mettre les statuts en conformité avec la décision précédemment prise - de modifier l'article 5 des statuts pour lui en donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, de même que l'exploitation d'une sandwicherie-bar avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société a en outre pour objet l'exploitation d'un commerce de librairie-papeterie, comprenant le commerce, la promotion et la vente de tous articles de papeterie, librairie, cadeaux, jouets et journaux, de périodiques, de livres de tout genre et format, d'articles scolaires, d'articles de cadeaux, d'articles et de produits de loterie, d'objets d'art, d'articles pour fumeurs et d'articles de confiserie, de jouets, de DVD et CD-ROM et de tous autres supports multimédia actuels et futurs.

La société a encore pour objet social de réaliser toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bornong, Ries, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 3 avril 2008. Relation: RED/2008/395. — Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 15 avril 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008052335/7851/59.

(080057854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Landmark Aviation FBO Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 136.273.

Extrait de la décision prise par l'associé unique en date du 04 avril 2008

L'associé unique a pris la résolution suivante:

Nomination avec effet immédiat de Monsieur Charles LEONARD, né le 17 janvier 1949, demeurant professionnellement au 2930 W. Sam Houston Parkway N. Suite 200, Houston, Texas 77043, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Landmark Aviation FBO Luxembourg

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008052442/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.